

## NOTE DE SERVICE

---

### RAPPEL DES DIRECTIVES CONCERNANT LES TEMPS PROCOLAIRES – FOIE GRAS

---

**DESTINATAIRE(S) : Directeur des relations institutionnelles et de l'évènementiel - Directeurs de pôles et de missions**

Conformément aux engagements politiques pris sur le respect du bien-être animal, le foie gras doit dorénavant être banni dans les préparations des temps protocolaires et réceptifs.

Je vous remercie de partager ces dispositions auprès des agents placés sous votre responsabilité.

**Le Directeur Général des Services**



**Olivier NYS**

COPIE À : MM. les Directeurs de cabinet